

Personnes mentionnées dans le documentaire

Albert Jacquard : Scientifique et essayiste français.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Albert_Jacquard

Álex de la Iglesia : Réalisateur espagnol, ancien Président de l'Académie du Cinéma et organisateur des Goya (équivalents des Césars en Espagne).

http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%81lex_de_la_Iglesia

Benjamin Bayart : Président de French Data Network (le plus ancien fournisseur d'accès à Internet associatif) et militant pour la neutralité d'Internet, le logiciel libre et la liberté d'expression.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Benjamin_Bayart

Catherine Annette Hanshaw : Elle était la première chanteuse de Jazz féminin populaire (18 octobre 1901 – 13 mars 1985). Son style de musique relaxe était inspiré par le nouveau style de jazz, lui-même influencé par la musique pop de la fin des années 1920.

Florent Latrive : Journaliste français au journal Libération et auteur du livre *Du bon usage de la piraterie*, 2004.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Florent_Latrive

Jérémie Zimmerman : Co-fondateur français de la Quadrature du Net.

<http://www.laquadrature.net/fr>

Lawrence Lessig : Juriste américain, professeur de droit et fondateur des licences Creative Commons.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Lawrence_Lessig

Nina Paley : Dessinatrice et animatrice de dessins animés américaine. Elle est l'auteur de "Sita Sings the Blues", une animation libre sur Sita, personnage du Rāmāyana.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Nina_Paley <http://sitasingstheblues.com/>

Richard Stallman : Fondateur du logiciel libre et président de la Free Software Foundation (Fondation pour le logiciel libre).

http://fr.wikipedia.org/wiki/Richard_Stallman

Ton Roosendaal : Créateur du logiciel libre Blender et président de la Fondation Blender aux Pays-Bas.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Ton_Roosendaal

“Copier n'est pas voler”

Jeudi 12 mai 2011 à l'Eldorado

Documentaire sous licence CC by-sa, réalisé par l'association COAGUL. France. 2011. 1h00. VOST

“La production de biens culturels était basée sur le principe de rareté. A l'heure du numérique, avec la facilité de duplication, se dessine une autre façon d'appréhender la culture.

Il est dommage de considérer le numérique comme un désastre culturel. La créativité n'a jamais été aussi riche et aussi facilement diffusable que maintenant.

Arc-boutées sur un modèle inadapté, les industries du divertissement tentent de stigmatiser les usages nouveaux. Autrefois réservés aux revendeurs indelicats, les mots “voleur”, “pirate”, “contrefacteur”, ... servent maintenant à désigner leur propre public.

Le financement de la culture s'appuie majoritairement sur le droit d'auteur et sur l'incongrue “propriété intellectuelle”. Il serait plus intéressant de chercher de nouveaux modèles de financement.

Ce documentaire, réalisé par l'association COAGUL, présente deux expériences de création libre, financées par les Internauts : l'expérience de Nina Paley, dessinatrice et animatrice, et celle de la Fondation Blender.

Il s'applique à démontrer, à travers le témoignage de L. Lessig (professeur de droit américain), que les faits de partager, diffuser et modifier auront toujours plus de bénéfices que ceux de voter des lois, prononcer des peines de prison ou couper l'accès à Internet.”

Télécharger le documentaire “Copier n'est pas voler” : <http://www.coagul.org>



Depuis dix ans, l'association de promotion des logiciels libres, COAGUL, promeut l'informatique et les données libres en Côte d'Or.

Les membres de COAGUL, l'Association Générale des Utilisateurs de logiciels libres en Côte d'Or, s'emploient, depuis 2001, à partager leur enthousiasme concernant les logiciels libres.

Par logiciel libre, nous entendons logiciel sans secret de fabrication. Le code source, sorte de recette de cuisine, est en effet disponible. En plus d'être ouvert, le code source est collaboratif, c'est-à-dire que tout le monde a la possibilité de l'améliorer et de partager les modifications.

L'utilisateur est alors indépendant du fournisseur de la solution initiale. Nous sommes à l'opposé de la logique des logiciels privés. Ces logiciels appartiennent à des éditeurs captifs qui contrôlent la distribution, les utilisations, les fonctionnalités et les évolutions du logiciel.

L'association COAGUL organise régulièrement des ateliers thématiques autour des logiciels libres. Chaque membre partage ses connaissances selon son niveau. L'association organise également des sessions de développement de logiciels libres.

Enfin, COAGUL participe régulièrement au débat public, comme récemment lors de l'adoption du projet de loi HADOPI.

Glossaire

ACTA : L'ACTA (Anti-Counterfeiting Trade Agreement) ou ACAC (Accord commercial anti-contrefaçon) est une proposition de traité international multilatéral concernant les droits de "propriété intellectuelle". Le champ d'action de l'ACTA s'étend ainsi aux marchandises, notamment aux produits contrefaits, aux médicaments génériques ainsi qu'aux infractions au droit d'auteur sur Internet.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Accord_commercial_anti-contrefa%C3%A7on

Creative Commons : Solution alternative légale aux personnes ne souhaitant pas protéger leurs œuvres en utilisant les droits d'auteur standards de leur pays, jugés trop restrictifs. Ces licences, selon leur choix, restreignent seulement quelques droits (ou aucun) des travaux, le droit d'auteur étant plus restrictif.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Creative_Commons

DADVSI : La loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information, dite loi DADVSI, est une loi française issue de la transposition en droit français de la directive européenne 2001/29/CE sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information. Elle a été votée en 2006.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Dadvsi>

DMCA : Le Digital Millennium Copyright Act (DMCA) est une loi américaine adoptée en 1998. Le but de ce texte est de fournir un moyen de lutte contre les violations du droit d'auteur.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/DMCA>

Droit d'auteur : Le droit d'auteur est l'ensemble des prérogatives exclusives dont dispose un auteur sur ses œuvres de l'esprit originales. Il se divise en deux branches :

- le droit moral, qui reconnaît à l'auteur la paternité de l'œuvre et assure le respect de l'intégrité de l'œuvre ;

- les droits patrimoniaux, qui confèrent un monopole d'exploitation économique sur l'œuvre, pour une durée variable au terme de laquelle l'œuvre entre dans le domaine public.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_d'auteur

Fair use : Aux États-Unis, le fair use (que l'on peut traduire par « usage loyal », « usage raisonnable » ou « usage acceptable ») est un ensemble de règles de droit, d'origine législative et jurisprudentielle, qui apportent des limitations et des exceptions aux droits exclusifs de l'auteur sur son œuvre (droit d'auteur). Il essaie de prendre en compte à la fois les intérêts des bénéficiaires des droits d'auteur et l'intérêt public, pour la distribution de travaux créatifs, en autorisant certains usages qui seraient, autrement, considérés comme illégaux.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Fair_use

HADOPI : Le terme HADOPI (Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet) peut faire référence à plusieurs lois ou à une institution françaises. L'institution française Hadopi est une autorité publique indépendante créée par la loi Création et Internet. Elle est composée d'un Collège et d'une Commission de Protection des Droits.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/HADOPI>

Logiciel libre : Un logiciel libre est un logiciel dont l'utilisation, l'étude, la modification et la duplication en vue de sa diffusion sont permises, techniquement et légalement, afin de garantir certaines libertés à l'utilisateur.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Logiciel_libre

« **Propriété Intellectuelle** » : Les éditeurs et les juristes aiment assimiler le droit d'auteur à la « propriété intellectuelle » — un terme qui inclut aussi les brevets, les marques déposées et d'autres zones plus obscures de la loi. Ces lois ont si peu de choses en commun, et diffèrent tant, qu'il serait mal-avisé de faire des généralisations. Il est préférable d'utiliser les termes « copyright », « brevets » ou « marques déposées ».

L'utilisation du terme « propriété intellectuelle » sous-entend une analogie avec des objets physiques, où les pensées seraient notre propriété. Pourtant l'information peut être copiée et partagée presque sans effort, alors que ce n'est pas possible avec des objets matériels.

<http://www.gnu.org/philosophy/words-to-avoid.fr.html#IntellectualProperty>

Rāmāyana : Le Rāmāyana signifie en sanskrit « le parcours de Rāma ». C'est la plus courte des épopées mythologiques de langue sanskrite composées entre le IIIe siècle av. J.-C. et le IIIe siècle de notre ère. Constitué de sept livres et de 24 000 vers, le Rāmāyana est, avec le Mahābhārata, l'un des écrits fondamentaux de l'hindouisme et de la mythologie hindoue.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Ramayana>

Riposte graduée : La riposte graduée est un terme emprunté à une doctrine militaire américaine. Il signifie que la riposte doit être proportionnée à l'attaque. Faisant allusion à cette expression, la loi Hadopi en France parlait de réponse graduée pour désigner les nouvelles sanctions qu'elle introduit, par opposition à la précédente loi qui reposait sur des sanctions pénales très lourdes.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Riposte_gradu%C3%A9e

Document sous licence Creative Commons by-sa

